



## CONSEIL MUNICIPAL du 16 SEPTEMBRE 2022 PROCES VERBAL

Le conseil municipal, convoqué le 12 septembre 2022, s'est réuni le 16 septembre 2022 à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOUX, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

**Présents :** Michel ARDRY ; Hélène DESPRES ; Stéphanie DJABOU ; Valentin FLEYTOUX ; Michel FLORENTIN ; Patrick GOUX ; M-Alyette JACQUES ; Laurence REMY ; Sandrine SCHWOERER ; Yves SERGENT

**Absents excusés :** Yvan PATRIKEEFF (a donné procuration à Michel FLORENTIN)

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M-Alyette JACQUES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 24/06/2022

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Suivant la proposition de M. le Maire, le conseil approuve à l'unanimité l'ajout du RPQS du SIAEP à l'ordre du jour.

### 1. Budget général – Décision modificative n°1

M. le Maire expose la nécessité d'ajouter des crédits au sein de la section de fonctionnement et propose les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Chapitre 12</b> Compte 6411		+ 3 600 €		
<b>Chapitre 12</b> Compte 6413		+ 300 €		
<b>Chapitre 12</b> Compte 6451		+ 600 €		
<b>Chapitre 66</b> Compte 66111		+ 500 €		
<b>Chapitre 70</b> Compte 7022				+ 5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 5 000 €</b>		<b>+ 5 000 €</b>

VOTES : 11    POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget général.

## **2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement – Année 2021**

M. le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**VOTES : 11    POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le RPQS relatif à l'assainissement collectif pour l'année 2021.

## **3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable – Année 2021**

M-Alyette JACQUES présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable assainissement collectif approuvé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

*M-Alyette JACQUES informe le conseil sur l'état d'avancement du schéma directeur et fait un point d'information sur le niveau des sources, encore faible pour la période ; « des achats d'eau sont nécessaires. »*

**VOTES : 11    POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le RPQS relatif à l'eau potable pour l'année 2021.

## **4. ELIAD – convention de partenariat**

M. le Maire présente la convention de partenariat proposée par l'association ELIAD, qui prévoit la prise en charge en tout ou partie des frais de téléassistance à domicile. Cette prestation a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes fragiles (en particulier des personnes âgées ou en situation de handicap) et de leur apporter des solutions de secours ou d'assistance en cas de chute ou d'incidents à domicile.

*M. le Maire rappelle la participation, d'un même montant, versée à Présence Verte.*

**VOTES : 11    POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de 15 € pour toute adhésion au service de téléassistance proposé par ELIAD.

## **5. Informations diverses**

- Retour sur les derniers orages : toiture de l'école et inondation de la petite salle de classe, arbres cassés...
- Défibrillateurs : retard dans la pose (composants électroniques non disponibles)
- Logements communaux – Chaudière à pellets : difficultés d'approvisionnement
- CCTV – Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal engagée
- Natura 2000 : un agent du Conservatoire de l'Espace Naturel Comtois est venu étudier la faisabilité d'ouvrir des pelouses sèches en bénéficiant de subventions (faisabilité à vérifier).

La séance est levée à 20h00.

Calendrier :

Groupe de travail – Parcours découverte : samedi 17 septembre à 10h

Procès-verbal visé le 20/09/2022

Le secrétaire de séance,  
M-Alyette JACQUES



Le Maire,  
Patrick GOUX

  
